

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2024

1. Commande

Seules sont réputées valides les commandes pour lesquelles un devis (ou bon de commande) a été signé avec un « Bon pour accord » par le client. La signature vaut acceptation des conditions du devis. La confirmation de commande est retournée contre-signée par Plein Air Concept.

Plein Air Concept se réserve le droit de faire évoluer ses tarifs en fonction des coûts des matières premières ou de tout autre paramètre entrant dans le calcul de ses prix, à la hausse comme à la baisse. Seuls les devis et bons de commande fournis engagent Plein Air Concept sur une offre financière limitée dans le temps.

2. Prix

Nos tarifs sont ceux en vigueur au jour de la passation de la commande. Les frais de transports et taxes applicables sont ajoutés en plus de la marchandise vendue et figurent dans le devis, sauf indication contraire.

3. Paiement

Vous disposez de plusieurs moyens de paiement. Vous pouvez régler :

- Par chèque en euros, compensable dans une banque française, à l'ordre de PLEIN AIR CONCEPT SASU,
- Virement bancaire sur le compte de l'entreprise figurant sur le devis.

4. Conditions de paiement

Le paiement est exigible dans son intégralité lors du passage de la commande si le montant est inférieur à 3 000€ TTC ; Pour toute commande supérieure à 3000€ TTC un acompte de 30% est demandé pour valider l'achat. Les 70% restants sont exigibles avant départ de la marchandise de notre entreprise.

5. Retard de paiement

En application de l'article L441-6, tout retard de paiement donnera lieu à l'application égale à trois fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire de 40 euros HT pour couvrir les frais de recouvrement interne à Plein Air Concept SASU ; Les frais externes seront facturés en sus avec justificatifs.

6. Livraison

Nos marchandises sont réputées vendues au départ des locaux de Plein Air Concept SASU. Dans le cas où le client ne confie pas le transport à Plein Air Concept SASU, la marchandise voyage aux risques et périls du destinataire. Dans le cas où Plein Air Concept SASU fournit le transport, il appartient au client d'exercer tout recours contre le transporteur notamment en cas d'avaries à réception de la marchandise, dans les délais légaux en vigueur.

7. Vices apparents

Dans un délai de huit jours, à compter de la livraison, l'acquéreur ou le sous-acquéreur devra informer Plein Air Concept SASU de tout vice apparent sur la marchandise réceptionnée. Passé ce délai, nous n'accepterons plus aucune réclamation.

8. Réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral par l'acheteur du prix de la marchandise plus frais liés (port, montage, etc.). Ce dernier accepte dès le jour de la livraison le transfert de garde des marchandises vendues. En cas de revente des marchandises avant le paiement complet du prix, l'acheteur doit avertir immédiatement Plein Air Concept SASU en lui indiquant le nom et l'adresse du sous-acquéreur ainsi que le montant du prix de revente et les modalités de règlement. L'acheteur s'engage, dans ce cas, à informer son client de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises qu'il se propose d'acquérir et du droit que nous réservons de revendiquer entre ses mains soit la marchandise litigieuse, soit le prix, en vertu de l'article 122 de la loi du 25 janvier 1985.

9. Garantie

La garantie des Technigîtes® couvre les dix premières années d'utilisation du matériel. L'indemnisation est dégressive jusqu'à la dixième année, sur la base de la valeur d'amortissement du matériel. La valeur résiduelle de la pièce avariée est alors prise en charge par Plein Air Concept. La garantie s'applique pour un usage normal de l'équipement et exclue les accidents, mauvais traitements et catastrophes naturelles.

10. Attribution de compétence

Toute contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou à l'interprétation des présentes clauses et conditions seront du ressort du tribunal de commerce du Puy en Velay (Haute-Loire), quels que soient les modes et lieux de transactions des livraisons et de paiement. Toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur, son adhésion à nos conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.

11. Conditions de stockage

Attention les éléments de Technigîte® (avant montage) ne doivent pas être stockés mouillés : Si les tôles galvanisées ne craignent pas les intempéries, elles ne doivent pas être stockées en paquets, soit sur des chantiers à découvert, soit dans les magasins où, surtout pendant la mauvaise saison. Il peut se produire une condensation d'eau entre les tôles impactant l'intégrité du matériel.

Conditions de stockage préconisées :

- Stocker le colis livré (avant montage) à l'abri des intempéries et des variations de température qui favorisent la condensation.
- S'assurer que les tôles galvanisées n'ont pas été mouillées au cours du transport et qu'aucune infiltration d'eau ne s'est produite par capillarité à l'intérieur des piles. Dans ce cas, retirer les traces d'humidités apparentes.
- Mettre tous les éléments à l'abris des chocs, vols et déprédations de toutes sortes. Dans leur emploi courant, les tôles galvanisées résistent parfaitement aux intempéries, car l'eau ne séjourne pas et elles sèchent rapidement. Au contraire l'eau stagnante entre les tôles entraîne, dans un délai très court, une prolifération sur le revêtement de zinc, de tâches banches, puis grises et enfin noire, communément dénommées « rouille blanche ».